

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 12 juillet 2024

portant commissionnement, modification d'attributions, modification du ressort territorial et cessation de fonction de fonctionnaires et agents chargés de fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement, catégorie eau et nature

NOR : TREL2419574A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en date du 12 juillet 2024 :

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour exercer des missions de police judiciaire, selon leurs attributions et zones géographiques respectives :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement
BOULIGAND Sandrine	OFB DR PL SP	Eau, nature et sites	OFB Pays de la Loire
DIDON Emmanuel	OFB DR NA	Eau, nature et sites	OFB Nouvelle-Aquitaine
FRANCOIS Michaël	OFB DR BFC SP	Eau, nature et sites	OFB Bourgogne-Franche-Comté
GILLODES Nicolas	OFB DR Occitanie SP	Eau, nature et sites	OFB Occitanie
JOURDAN Carine	OFB DPPC/SPC	Eau, nature et sites	France
MARCHAL Fabienne	OFB DPPC	Eau, nature et sites	France
MOLTO Julien	OFB PNM Golfe du Lion	Eau, nature et sites	Parc naturel marin du golfe du Lion
SOURNIA Arnaud	OFB DR Occitanie SP	Eau, nature et sites	OFB Occitanie
VEYSSET Joël	DDTM 33 - Gironde	Environnement en mer	Gironde (33)

*Les attributions relatives à l'eau, à la nature et aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues au 1° du II de l'article L.172-1 et au chapitre VIII du titre I du livre II du code de l'environnement.

Les attributions relatives à l'eau et la pêche en eau douce donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux chapitres Ier à VII du

titre Ier et au titre III du livre II, au titre III du livre IV et au titre VI du livre V du code de l'environnement.

Les attributions relatives aux espaces et au patrimoine naturels donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, au titre III du livre II, aux titres II, III, IV, V, VI et VII du livre III, au livre IV et au titre VIII du livre V du code de l'environnement et les infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.

Les attributions relatives aux sites donnent compétence pour rechercher et constater les infractions prévues aux titres II, VI et VII du livre I, aux titres IV et V du livre III et au titre VIII du livre V du code de l'environnement.

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste est modifiée dans les conditions suivantes :

Prénom Nom	Service d'affectation	Attributions*	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
BRAY Yves	OFB SD 15	Eau, nature et sites	OFB PACA-Corse	OFB Auvergne-Rhône-Alpes

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
ASPERTI Hubert	ONCFS SD 43	ONCFS DIR Auvergne-Languedoc-Roussillon	01/07/2024
LAURENT Sylvie	DDTM 44 - Loire-Atlantique	Loire-Atlantique (44)	31/05/2024
PREVOT Odile	DDT 68 - Haut-Rhin	Haut-Rhin (68)	01/01/2024

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.